

## Avis rendu par la commission de sélection de l'appel à candidatures du 3 septembre 2021

### Création de deux unités pour personnes handicapées vieillissantes en EHPAD

#### Descriptif du projet :

Suite à l'ouverture d'une première unité pour personnes handicapées vieillissantes (UPHV) au sein de l'EHPAD Sainte Emilie à Clamart, le Département a souhaité, conjointement avec l'ARS, créer deux unités supplémentaires de 12 places.

Le présent appel à candidatures vise à dédier 24 places d'hébergement permanent, autorisées conformément à l'article L.313-1 du CASF et habilitées au titre de l'aide sociale départementale, à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.

Un avis d'appel à candidatures a été publié le 15 mars 2021. La date limite des candidatures était le 1<sup>er</sup> juin 2021. Six dossiers ont été réceptionnés.

#### Modalités d'instructions des projets :

Les six projets éligibles ont été instruits par les instructeurs du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et de la Délégation départementale ARS des Hauts-de-Seine.

Les projets ont été instruit dans l'ordre d'arrivée et les établissements ont été auditionnés dans cet ordre.

#### Modalités de sélections des projets :

Une commission de sélection s'est réunie le vendredi 3 septembre de 10 heures à 16 heures à l'Hôtel du Département des Hauts-de-Seine et a auditionné les six porteurs de projet. La composition de la commission de sélection était la suivante :

- Un élu du Conseil Départemental des Hauts-de- Seine : Mme Armelle Tilly
- Un représentant de l'Agence régionale de santé : Mme Laetitia Maris
- Un représentant du Conseil départemental : Mme Charlotte Galland
- Un représentant de la MDPH des Hauts-de-Seine : Mme Caroline Lasherme-Bertrand
- Un représentant du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie : Mme Maria Garcia

#### Les 2 projets sélectionnés sont :

- ASSOCIATION OVE PLENIOR – EHPAD EMILIE DE RODAT à Rueil Malmaison
- GCSMS PASAPAH 92 – EHPAD LARMEROUX à Vanves